



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
14 août 2026
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-cinquième session

Antalya, 9-14 novembre 2026

Quinzième Forum de Durban sur le renforcement des capacités

Rapport du Secrétariat

Résumé

Le quinzième Forum de Durban sur le renforcement des capacités s'est tenu le 9 juin 2026, pendant la soixante-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, et a porté sur le thème suivant : renforcer les capacités en ce qui concerne l'élaboration de stratégies d'investissement globales, la conception de projets pouvant être financés et la mobilisation des parties prenantes pour améliorer la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation dans les pays en développement, conformément au domaine d'intervention prioritaire du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour la période 2025-2026. On trouvera dans le présent rapport des informations sur l'organisation du Forum ainsi qu'un résumé des exposés présentés à cette occasion et des débats qui s'y sont tenus.



Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
PNA	plan national d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-septième session, la Conférence des Parties (COP) a demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'améliorer encore le suivi et l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en organisant chaque année, pendant sa session, une manifestation appelée Forum de Durban, afin que les Parties, les représentants des organes constitués au titre de la Convention et les experts et praticiens intéressés puissent s'échanger des données d'expérience, des idées, des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités exécutées. Elle a aussi demandé au secrétariat d'établir un rapport succinct sur chaque réunion du Forum de Durban à soumettre au SBI pour examen¹.
2. À sa vingt et unième session, la COP a décidé que le Comité de Paris sur le renforcement des capacités (Comité de Paris) examinerait chaque année un domaine ou un thème lié à l'amélioration des échanges techniques consacrés au renforcement des capacités afin de mettre à jour les connaissances sur les succès obtenus et les problèmes rencontrés dans le développement efficace des capacités dans un domaine particulier². À sa vingt-quatrième session, elle a demandé au SBI de faire concorder le thème des réunions du Forum de Durban avec le domaine d'intervention prioritaire annuel du Comité de Paris³.
3. À sa vingt-cinquième session, la COP a souligné qu'il importait de continuer à recenser et à diffuser les enseignements tirés de l'expérience pour améliorer l'exécution des activités de renforcement des capacités dans le cadre du Forum de Durban et du Comité de Paris⁴.

B. Objet

4. On trouvera au chapitre II du présent rapport des informations sur l'organisation du quinzième Forum de Durban, notamment sur ses objectifs et son déroulement, et, au chapitre III, les exposés présentés et les débats tenus pendant le Forum, y compris les tables rondes.

C. Mesures que pourraient prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et le Comité de Paris sur le renforcement des capacités

5. Le SBI voudra peut-être tenir compte des renseignements figurant dans le présent rapport au moment de délibérer sur les activités de renforcement des capacités.
6. Le Comité de Paris sur le renforcement des capacités voudra peut-être utiliser les informations figurant dans le présent rapport concernant les données d'expérience, les bonnes pratiques et les enseignements tirés en matière de renforcement des capacités dans le cadre de ses travaux⁵ et lors de l'élaboration des recommandations qu'il adresse chaque année à la COP et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris⁶.

¹ Décision 2/CP.17, par. 144 et 147.

² Décision 1/CP.21, par. 74.

³ Décision 15/CP.24, par. 6.

⁴ Décision 10/CP.25, par. 11.

⁵ Décision 1/CP.21, par. 79.

⁶ Décision 12/CP.29, annexe, par. 3 b).

II. Organisation du quinzième Forum de Durban

A. Contexte et objectifs

7. Le domaine d'action prioritaire du Comité de Paris pour la période 2025-2026 est le suivant : renforcer les capacités en ce qui concerne l'élaboration de stratégies d'investissement globales, la conception de projets pouvant être financés et la mobilisation des parties prenantes pour améliorer la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des plans nationaux d'adaptation (PNA) dans les pays en développement.

8. Le Comité de Paris a mené une série d'activités dans ce domaine d'action, notamment des ateliers régionaux, des consultations d'experts et des séances de partage des connaissances, dont l'aboutissement a été le quinzième Forum de Durban, intitulé « From climate plans to funded projects: practical capacity-building support for developing countries » (Des plans climatiques aux projets financés : appui concret au renforcement des capacités au profit des pays en développement). Conformément à la demande mentionnée au paragraphe 2 ci-dessus, le thème du Forum concordait avec le domaine d'action prioritaire annuel du Comité.

9. Les objectifs du Forum étaient les suivants :

a) Faire le point des activités menées dans le cadre du domaine d'action prioritaire du Comité de Paris ;

b) Faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience pouvant servir à renforcer la capacité des pays en développement d'obtenir le financement climatique nécessaire à la mise en œuvre des CDN et des PNA ;

c) Brosser un tableau plus précis du paysage dans lequel interviennent les acteurs du renforcement des capacités qui œuvrent pour un accès facilité au financement de l'action climatique et pour l'augmentation dudit financement aux fins de la mise en œuvre des CDN et des PNA ;

d) Examiner l'appui au renforcement des capacités nécessaire à l'étape préalable à la préparation en vue de l'accès au financement pour l'action climatique et identifier les intervenants, les instruments et les mécanismes de coordination les plus efficaces pour aider les pays en développement à établir les bases nécessaires à l'obtention de ce financement.

B. Déroulement des travaux

10. Le quinzième Forum de Durban s'est tenu le 9 juin 2026, pendant la soixante-quatrième session du SBI, en présence d'une cinquantaine de participants. Le discours d'ouverture, prononcé par une représentante du secrétariat, a été suivi de quatre sessions animées par un autre représentant du secrétariat.

11. La Coprésidente du Comité permanent du financement (CPF), Vicky Noens, et la Coprésidente du Comité de Paris, Abzeita Djigma, ont présenté des exposés introductifs.

12. Des représentants de l'Institut mondial de la croissance verte, du Ministère sri-lankais de l'environnement et du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ont ensuite présenté des exposés sur les bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités visant à faciliter l'accès au financement climatique aux fins de l'exécution des CDN et des PNA.

13. Des représentants de l'Alliance pour le climat et le développement, de la Global Capacity Building Coalition et de la Mutirão and Burkindi Coalition Capacity Building Initiative se sont ensuite réunis à l'occasion d'une table ronde pour discuter de l'état actuel du renforcement des capacités en vue de l'accès au financement de l'action climatique.

14. Pour clôturer, les six intervenants ont tenu un débat sur l'amélioration de la cohérence des activités de renforcement des capacités afin de traduire les conclusions en résultats concrets et exploitables.

15. La réunion s'est achevée par une allocution de la Présidente du SBI, Julia Gardiner.

16. L'ordre du jour de la réunion, l'enregistrement des débats et les présentations peuvent être consultés sur le page Web consacrée au quinzième Forum de Durban⁷.

III. Résumé du quinzième Forum de Durban

A. Séance d'ouverture

17. S'appuyant sur les principales conclusions de la sixième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat⁸ et du deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement Parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris⁹, dans son exposé introductif, la Coprésidente du CPF a décrit l'ampleur et la diversité des activités de renforcement des capacités et expliqué qu'il était nécessaire de se faire une meilleure idée des acteurs, instruments et mécanismes de coordination les plus efficaces pour faciliter ces activités dès le stade préalable à la préparation en vue de l'obtention d'un financement climatique.

18. Étant donné que les débats tenus lors du Forum marquaient la fin de la période consacrée au domaine prioritaire du Comité de Paris pour 2025-2026, dans son exposé introductif, la Coprésidente du Comité a fait le point de l'avancement des activités menées dans ce domaine prioritaire, comme l'inauguration d'un pôle de connaissances¹⁰, ainsi que des conclusions et des enseignements tirés de la mise en œuvre de ces activités. Elle a souligné que, dans le cadre plus global des démarches visant à renforcer les capacités en vue de l'accès au financement climatique, la conversion des plans climatiques en projets financés était actuellement le principal défi que devaient relever les pays en développement.

19. Plusieurs messages clés sont ressortis de la séance d'ouverture :

a) Le renforcement des capacités est essentiel à l'action climatique et ne consiste plus seulement à dispenser des formations et à transférer des connaissances, mais aussi à renforcer les structures de gouvernance, les institutions nationales, les mécanismes de coordination, les écosystèmes financiers et les systèmes de données ;

b) Les besoins en matière de renforcement des capacités sont nombreux et bien documentés à l'aide des différents mécanismes d'établissement de rapports nationaux, tels que les CDN, les PNA et les communications nationales. Les besoins recensés en ce qui concerne la mise en œuvre concrète des mesures liées aux changements climatiques sont très variés (renforcement des capacités institutionnelles et techniques nécessaires à la planification des investissements dans l'action climatique, recensement des besoins pertinents, élaboration de stratégies de financement, élaboration de propositions de financement et exécution de projets), et les estimations des coûts diffèrent considérablement selon le mécanisme de communication, ce qui illustre la diversité des approches en matière de communication d'information et le niveau de détail des mesures de renforcement des capacités ;

c) L'appui au renforcement des capacités en vue de l'obtention d'un financement climatique s'inscrit dans un paysage fragmenté où il est difficile de s'y retrouver, en particulier pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, qui ont à plusieurs reprises cité, parmi les freins à la mise en œuvre de leurs CDN et de leurs PNA, des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles restreintes, des mécanismes de coordination nationaux insuffisants, des difficultés au stade préalable à la préparation en vue de l'obtention du financement et des barrières linguistiques ;

⁷ <https://unfccc.int/event/15th-durban-forum-on-capacity-building-from-climate-plans-to-funded-projects-mandated-event>.

⁸ CPF. 2024. *Sixth Biennial Assessment and Overview of Climate Finance Flows*. Bonn: CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/biennial-assessment-and-overview-of-climate-finance-flows>.

⁹ CPF. 2024. *Second report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement*. Bonn: CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/needs-report>.

¹⁰ <https://unfccc.int/topics/capacity-building/pccb/KnowledgeHub/FocusArea2025-26>.

d) Comme il est clairement et systématiquement ressorti des rapports phares du CPF mentionnés au paragraphe 17 ci-dessus ainsi que de l'exécution des activités dans le domaine prioritaire annuel du Comité de Paris, le financement seul ne suffit pas pour que les mesures climatiques nécessaires soient mises en œuvre : il faut également assurer un renforcement durable des capacités, qui soit pris en main par les pays et qui ne consiste pas en des interventions isolées et ponctuelles, mais soit intégré dans les institutions nationales.

B. Partage des bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités en vue de l'accès au financement climatique : points de vue des organismes d'exécution et des praticiens des pays

20. L'objectif de cette séance était de réfléchir à des stratégies susceptibles de servir de modèles aux fins du renforcement des capacités des pays en développement Parties pour l'accès au financement climatique afin de les soutenir dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs CDN et PNA et de faciliter l'échange de connaissances et de bonnes pratiques en la matière. Trois exposés ont été présentés : deux par des représentants d'organisations fournissant des services d'appui au renforcement des capacités, à savoir l'Institut mondial de la croissance et le FENU, et un par un représentant du Ministère sri-lankais de l'environnement, sur l'expérience du pays en tant que bénéficiaire du soutien de l'Institut mondial de la croissance.

21. Le représentant de l'Institut mondial de la croissance verte a présenté la stratégie de son organisation, qui consistait à intégrer des spécialistes du financement de l'action climatique dans les services responsables dudit financement des ministères et des institutions publiques, en tant que modèle pour un renforcement durable des capacités nationales. Ces conseillers travaillent au quotidien avec des fonctionnaires de l'État pour contribuer à la constitution de réserves de projets susceptibles d'être financés, au développement de réseaux de spécialistes et à la planification de l'adaptation avec, en point de mire, la mobilisation de ressources financières.

22. Sur la base de la présentation de l'Institut mondial de la croissance verte, le représentant du Ministère sri-lankais de l'environnement a fait part de l'expérience du pays en tant que bénéficiaire d'un appui au renforcement des capacités pour l'accès au financement climatique dans le cadre de la formulation et de la mise en œuvre de son PNA pour 2025-2035, lequel a été élaboré au cours d'un processus consultatif qui garantissait la prise en main de la démarche par les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé. Le PNA est chiffré, structuré par secteur et délégué au niveau infranational par l'intermédiaire de neuf plans d'adaptation provinciaux parallèles intégrant des aspects relatifs au genre et à l'action sociale. Des instruments financiers novateurs, comme des obligations thématiques émises par des banques privées, sont mis à l'essai aux fins de la mise en correspondance des besoins en matière d'adaptation avec des investissements privés.

23. Le représentant du FENU a présenté le Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local, outil standardisé et fondé sur les résultats visant à augmenter le financement climatique au niveau infranational, ayant pour fondement le principe selon lequel la résilience climatique se développe localement, mais ne peut être portée à une plus grande échelle que s'il existe des systèmes nationaux permettant d'orienter le financement vers la base et la responsabilité vers le sommet. Des subventions fondées sur les résultats sont versées aux administrations locales sur la base d'une évaluation de la capacité de planifier et d'allouer les ressources financières aux mesures d'adaptation, les capacités étant renforcées simultanément aux niveaux national et local, de sorte qu'aussi bien les ministères que les gouvernements locaux disposent des outils dont ils ont besoin pour intégrer des considérations liées au climat dans les décisions relatives à la planification et aux dépenses. Ces démarches sont étayées par une évaluation reproductible des risques et de la vulnérabilité climatiques, ce qui aide les praticiens des pouvoirs publics à recenser les risques locaux et à hiérarchiser les investissements en faveur des mesures d'adaptation. En plus de verser des subventions, le Mécanisme développe peu à peu sa collaboration avec des intermédiaires financiers nationaux pour augmenter les capitaux d'origine nationale et réduire le risque lié à l'investissement en faveur de l'action climatique au niveau infranational à plus long terme.

24. Les principaux messages qui sont ressortis des exposés et des débats sont les suivants :

a) Le renforcement des capacités en vue de l'accès au financement climatique est le plus efficace lorsqu'il est effectué à plusieurs niveaux, au bénéfice d'acteurs nationaux, infranationaux et locaux simultanément. Les représentants de l'Institut mondial de la croissance verte et du FENU l'ont montré dans leurs exposés : les conseillers mis en place par l'Institut travaillent à l'échelon national et au niveau de la plateforme d'investissement, et le Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local procède au renforcement simultané des capacités aux niveaux local et infranational. L'expérience de Sri Lanka, qui a délégué son PNA au niveau infranational au moyen de neuf plans d'adaptation provinciaux parallèles, a montré ce que pouvait apporter un soutien à plusieurs niveaux dans la pratique ;

b) Le fait d'intégrer les activités de renforcement des capacités dans les institutions et systèmes nationaux existants rend celles-ci plus durables. Toutes les présentations l'ont clairement montré, qu'il s'agisse de la présence de spécialistes du financement de l'action climatique dans les ministères (Institut mondial de la croissance verte), du processus hautement consultatif d'élaboration du PNA, qui garantissait une prise en main par le gouvernement, la société civile et le secteur privé (Sri Lanka) ou du mécanisme fondé sur les résultats qui oriente le financement par l'intermédiaire des systèmes nationaux (FENU) ;

c) La mobilisation au-delà des ministères de l'environnement est jugée essentielle. Les ministères des finances, les gouvernements locaux, les banques privées et les intermédiaires financiers locaux ont un rôle capital à jouer pour rendre le financement de l'action climatique accessible, et le renforcement des capacités doit les viser eux aussi et créer des liens entre eux. Le travail relatif aux cadres réglementaires et législatifs concernant l'accès au financement climatique entrepris en amont par l'Institut mondial de la croissance verte, la mise à l'essai des obligations thématiques émises par des banques privées évoquée par Sri Lanka et le développement de la collaboration avec des intermédiaires financiers nationaux dont a fait part le FENU l'illustrent très bien ;

d) Le renforcement des capacités et le déploiement d'instruments financiers ne sont jamais aussi efficaces que lorsqu'ils se déroulent en parallèle. Les obligations thématiques, les plateformes d'investissement et les intermédiaires financiers nationaux ont été présentés comme faisant partie de la stratégie à privilégier pour faciliter l'accès au financement de l'action climatique, ce qui montre une évolution plus globale vers l'édification de l'écosystème financier dont on a besoin pour que les plans en faveur du climat se muent en projets financés. Le représentant de l'Institut mondial de la croissance verte a souligné que, pour faciliter l'accès au financement de l'adaptation, il était aussi important d'identifier et de relier les règles et cadres facilitants qui existent déjà que d'en créer de nouveaux ;

e) Les outils et approches reproductibles jouent un rôle important dans l'intensification des efforts de renforcement des capacités. Par exemple, les outils d'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques, conçus pour aider les praticiens à identifier les risques locaux et à hiérarchiser les investissements en faveur de l'action climatique, ont été présentés comme des solutions utiles par le FENU, tandis que la prise en compte d'aspects liés au genre et à l'action sociale dans les plans d'adaptation provinciaux de Sri Lanka est une autre manière de faire en sorte que le renforcement des capacités soit inclusif et réponde aux besoins de tous les segments de la société ;

f) L'exode des experts techniques qualifiés, qui quittent les administrations nationales pour rejoindre des organisations internationales et des organismes de développement, est un autre problème structurel moins visible, mais pas moins important, qui peut entamer les capacités institutionnelles d'une manière qui n'est pas toujours bien prise en compte dans les cadres officiels de suivi et d'évaluation, et qui doit être pris en considération lors de la conception des stratégies de renforcement des capacités.

25. Après les présentations, les participants ont été invités à poser des questions, lesquelles ont porté sur trois thèmes interconnectés : combler le fossé entre les niveaux national et local en ce qui concerne la coordination et la prestation des services d'appui au renforcement des capacités ; assurer la cohérence et éviter le cloisonnement entre les

prestataires de services de renforcement des capacités ; et comprendre la nature des engagements et de la participation attendus de la part des homologues des pays en développement, notamment des ministères des finances et des institutions financières locales, pour que les initiatives de renforcement des capacités améliorent réellement l'accès de ces pays au financement de l'action climatique.

26. En réponse aux questions posées, le représentant de l'Institut mondial de la croissance verte a appelé l'attention sur le modèle d'unité de financement climatique soutenu dans huit pays africains en tant que moyen de combler le déficit de gouvernance entre les niveaux national et infranational. Ce modèle rassemblait les ministères de l'environnement, des finances et de la planification ainsi que les organismes sectoriels concernés, ce qui conduisait à des débats centralisés, à une compréhension commune des risques liés aux projets et à la hiérarchisation conjointe des priorités. Tout en reconnaissant que le modèle était encore en phase de développement, le représentant a souligné qu'il constituait un pas en avant vers le type de coordination institutionnelle intégrée que l'on cherchait à obtenir avec les plateformes nationales et que l'établissement de processus interministériels de cette nature était une base importante pour la canalisation du financement et du soutien pour l'action climatique vers l'échelon infranational.

27. En réponse à une question sur la mobilisation, le représentant de l'Institut mondial de la croissance verte a puisé dans l'expérience acquise lors de la mise en place d'une obligation-logement axée sur la résilience avec le Gouvernement équatorien, soulignant que de nombreuses règles et réglementations facilitant cette démarche, comme des codes de la construction et des dispositions de zonage résilients face aux changements climatiques, existaient déjà sans pour autant être associées au financement climatique ni exploitées pour faciliter l'accès à celui-ci. Il a également souligné qu'une collaboration efficace entre les organisations exécutant l'action climatique et les représentants nationaux devait nécessairement passer par une communication adaptée aux intérêts et aux priorités des différentes parties prenantes, étant donné que les ministères des finances et de l'environnement avaient souvent des priorités et des mandats très différents et que, pour obtenir de bons résultats, il fallait pouvoir concilier les différents points de vue institutionnels pour résoudre un problème sous-jacent commun.

C. Acteurs, défis et possibilités de coordination : comprendre le paysage du renforcement des capacités

28. Les objectifs de cette table ronde étaient les suivants : parvenir à mieux cerner le paysage des acteurs œuvrant au renforcement des capacités en matière d'accès au financement climatique pour la mise en œuvre des CDN et des PNA, déterminer comment chaque acteur soutenait les différentes parties prenantes nationales, et examiner les enseignements tirés de l'expérience ainsi que les difficultés rencontrées dans la fourniture d'un soutien efficace. Les trois intervenants ont présenté leurs stratégies en matière de renforcement des capacités en vue de l'accès au financement climatique.

29. La stratégie exposée par la représentante de l'Alliance pour le climat et le développement consistait à miser sur le courtage en connaissances pour combler l'écart entre savoir et action. Contrairement aux modèles conventionnels de renforcement des capacités reposant sur le transfert à sens unique d'expertise du prestataire vers le bénéficiaire, le courtage en connaissances avait pour point de départ l'idée que les connaissances existaient déjà chez différents acteurs qu'il fallait mettre en relation les uns avec les autres. Le fait de réunir les pouvoirs publics ainsi que des praticiens et des communautés confrontés à des défis similaires créait des conditions propices à l'innovation, à la création conjointe et au tissage de relations durables allant bien au-delà des ateliers de formation ponctuels. La représentante a illustré son propos en citant comme exemples l'intervention de chercheurs locaux dans les processus nationaux relatifs au PNA et la constitution de réseaux de pairs s'articulant autour de défis communs, expliquant que ces deux types d'initiatives favorisaient la création d'écosystèmes d'expertise locale qui continueraient à soutenir les gouvernements au fil du temps.

30. La représentante de la Global Capacity Building Coalition a expliqué que l'organisation œuvrait au renforcement des capacités en matière d'accès au financement climatique en réunissant praticiens, gouvernements, institutions financières, partenaires de développement et bailleurs de fonds aux niveaux international et national pour mettre les connaissances en commun, promouvoir les bonnes pratiques et limiter le chevauchement des activités de renforcement des capacités dans un paysage qui restait fragmenté, difficile d'accès et marqué par un ciblage inégal. L'un des résultats concrets de ces travaux était la création d'une plateforme de connaissances en libre accès¹¹ proposant des centaines de ressources multilingues sur le financement de l'action climatique visant à renforcer les capacités des acteurs de ce domaine. Soulignant que le Global Capacity Building Coalition était un partenaire clé du Country Platforms Hub¹² récemment inauguré, la représentante a présenté les plateformes nationales comme un domaine d'action prioritaire pour la coalition dans le cadre de son soutien au renforcement des capacités. Elle a souligné que la conversion des stratégies climatiques existantes et des objectifs des CDN en réserves de projets d'investissement et en projets financés restait la principale difficulté à laquelle se heurtaient les pays en développement dans la mise en œuvre de leurs engagements climatiques, et que des enseignements pouvaient être tirés des modèles de mécanismes de financement multilatéraux établis, comme les partenariats pour une transition énergétique juste.

31. La représentante de la Mutirão and Burkindi Coalition Capacity Building Initiative a expliqué que l'objectif de la coalition était de catalyser des investissements en faveur du renforcement des capacités au niveau local en reliant les mécanismes de soutien nationaux et internationaux aux communautés locales par l'intermédiaire des structures de hiérarchie traditionnelles et d'approches ascendantes. La stratégie de la Coalition consistait notamment à conjuguer les systèmes de connaissances traditionnels et modernes grâce à l'innovation pilotée par les communautés et à des technologies conçues localement, à la création et à la conception de projets climatiques avec la jeunesse, et à la collaboration avec des institutions financières locales et nationales. La représentante a évoqué plusieurs projets en cours au Burkina Faso, au Mali et au Niger ainsi que la collaboration avec le Groupe des États d'Afrique et des partenaires du secteur privé.

32. Les principaux messages qui se sont dégagés des discussions sont résumés ci-après.

33. L'apprentissage entre pairs est jugé plus efficace lorsque les participants connaissent des obstacles, des situations politico-économiques et des réalités institutionnelles similaires, car cela crée une véritable base d'échange. La représentante de l'Alliance pour le climat et le développement a puisé dans l'expérience acquise grâce au projet consacré au financement fondé sur les besoins, dans le cadre duquel les communautés économiques régionales ont réuni des États membres de différentes régions afin qu'ils s'échangent les données et enseignements tirés de leur expérience et imaginent ensemble des idées de programmes de renforcement des capacités et d'exécution pilotés par les régions. La légitimité conférée par un processus mandaté par la COP et la participation de la Convention, le rôle de rassemblement joué par les communautés économiques régionales et la participation d'acteurs multilatéraux ont été cités parmi les conditions favorables les plus importantes. Cependant, une limite évidente a été constatée : l'apprentissage entre pairs était utile pour faire émerger des idées et favoriser une vision commune, mais, pour transformer ces idées en projets susceptibles d'être financés, il fallait obligatoirement passer par une phase d'assistance technique directe, séparée et plus soutenue.

34. L'espace intermédiaire entre les communautés locales et les processus nationaux est un domaine dans lequel des investissements et un soutien supplémentaires pourraient donner lieu à des résultats intéressants. Les responsables locaux, les organisations de la société civile, les réseaux de jeunes et les médias jouent un rôle fondamental de passerelle qui ne reçoit pas assez de soutien. La représentante de l'Alliance pour le climat et le développement a souligné que les réseaux de jeunes actifs travaillant avec les chambres de commerce et les jeunes entrepreneurs dans le cadre de stratégies de création conjointe regorgeaient de promesses quant à ce que pouvait produire cet espace intermédiaire, citant l'exemple de deux jeunes Ghanéens qui avaient conceptualisé et développé un programme qui englobait l'incubation

¹¹ <https://capacity-building.org/knowledge-hub>.

¹² <https://www.countryplatformshub.org/en>.

d'entreprises vertes, la collaboration avec les chambres de commerce, des débats sur les changements climatiques dans les médias nationaux, la prise en compte des points de vue des jeunes dans le processus relatif au PNA et la formation de jeunes négociateurs.

35. Les approches pilotées et prises en main au niveau local ont été identifiées comme l'un des piliers majeurs d'un renforcement durable des capacités collectives. La représentante de la Mutirão and Burkindi Coalition Capacity Building Initiative a fait remarquer que les projets visant à renforcer les capacités aux fins de l'accès au financement climatique étaient généralement plus efficaces lorsqu'ils répondaient aux besoins spécifiques des communautés locales et a souligné que les jeunes jouaient un rôle important en tant qu'agents du changement dans ce contexte, point de vue auquel a pleinement souscrit la représentante de l'Alliance pour le climat et le développement, en particulier sur le continent africain, caractérisé par la jeunesse de sa population.

36. La représentante de la Global Capacity Building Coalition a identifié plusieurs facteurs structurels expliquant la fragmentation de l'écosystème du renforcement des capacités, qui restait un problème systémique : les cycles de financement projet par projet, qui limitaient la constance du soutien au fil du temps ; l'évaluation au niveau des projets, plutôt qu'au niveau systémique, de l'efficacité de l'appui au renforcement des capacités et des résultats obtenus grâce à celui-ci ; le manque de visibilité des pays sur les activités entreprises par des prestataires de services de renforcement des capacités ; le sous-financement chronique des prestataires locaux par rapport aux prestataires internationaux ; et le peu de mesures propres à inciter les prestataires à collaborer ou à mettre leurs données d'expérience en commun. Face à ces obstacles, la représentante a souligné la nécessité, entre autres, de disposer d'informations plus centralisées et accessibles au public sur l'appui au renforcement des capacités disponible et sur les activités des prestataires, de donner plus de visibilité aux initiatives de renforcement des capacités existantes et aux résultats qu'elles produisent, de développer l'apprentissage entre prestataires, d'établir plus systématiquement des partenariats entre les prestataires internationaux et locaux, et de se concentrer davantage sur la demande réelle des pays en matière d'appui au renforcement des capacités plutôt que sur les mandats axés sur les bailleurs de fonds.

37. Trois enseignements clés ont été tirés de la première série d'initiatives soutenues par l'accélérateur de la Global Capacity Building Coalition : 1) un soutien au renforcement des capacités adapté aux besoins spécifiques des bénéficiaires et guidé par la demande des pays est plus efficace pour améliorer l'accès au financement de l'action climatique¹³ ; 2) l'appui fourni est encore plus efficace lorsqu'il est associé à des transactions financières concrètes et à des mécanismes de financement de la préparation des projets, une organisation bénéficiaire ayant souligné que 80 % du financement de l'action climatique destiné à l'Afrique était perçu par des organisations qui n'étaient pas basées sur le continent, signe de la nécessité de renforcer les capacités locales en vue de l'accès direct aux ressources financières ; 3) il est essentiel de mobiliser de façon coordonnée les parties prenantes tout au long de la chaîne d'investissement du projet, notamment dans les institutions financières, les pouvoirs publics et les partenaires au développement. Pour la deuxième série d'initiatives, la Global Capacity Building Coalition prévoit de mettre davantage l'accent sur le soutien aux organisations œuvrant à la croisée du développement de projets d'investissement et de la mobilisation de ressources financières.

D. Amélioration de la cohérence des activités de renforcement des capacités

38. Au cours du débat de clôture, les intervenants ont été invités à réfléchir à des moyens de mieux articuler les différents niveaux de renforcement des capacités en vue de l'accès au financement de l'action climatique (individuel, institutionnel et systémique) pour améliorer la cohérence des activités dans l'ensemble. Les thèmes communs ci-après sont ressortis des échanges :

a) Les participants se sont largement accordés sur le fait qu'il était essentiel de voir le renforcement des capacités comme un investissement à long terme, à l'échelle du

¹³ <https://capacity-building.org/accelerator>.

système, pour obtenir des résultats durables. Pour que l'appui au renforcement des capacités produise des résultats durables, il fallait l'intégrer dès le départ dans les systèmes nationaux et institutionnels existants plutôt que de faire appel à des canaux parallèles gérés par les bailleurs de fonds ou des praticiens, notamment en identifiant et en renforçant les canaux et les capacités qui existaient déjà dans les systèmes susmentionnés. Lorsque le renforcement des capacités était intégré dans les systèmes nationaux et que les financements finissaient par être inscrits dans des rubriques budgétaires au niveau municipal, les résultats avaient plus de chances de s'inscrire dans la durée une fois les projets et les cycles de financement terminés ;

b) Le renforcement des capacités, tant au niveau individuel qu'au niveau institutionnel, a été identifié comme un facteur important pour un véritable changement institutionnel : au niveau individuel, grâce à un accompagnement quotidien et à un mentorat qui contribuent réellement au développement des compétences, et au niveau institutionnel, grâce à des mécanismes réunissant les ministères des finances, de la planification et de l'environnement dans le cadre de processus communs. Des points d'ancrage, comme les obligations vertes et le marquage des dépenses, pouvaient permettre d'ouvrir un dialogue interministériel sur le financement de l'action climatique et la planification de l'adaptation, comme l'illustrait le fait qu'il était difficile de chiffrer un PNA avec un ministère des finances n'ayant aucune expérience préalable de la planification de l'adaptation ;

c) Le travail dans le cadre des dispositifs de gouvernance et des structures institutionnelles existants est un point de départ essentiel pour toute approche pilotée au niveau local. Le degré de décentralisation des processus décisionnels et de l'affectation des ressources financières variait considérablement d'un pays à l'autre, et il fallait identifier les points d'ancrage dans chaque contexte spécifique. L'architecture décentralisée du financement de l'action climatique au Kenya, où les fonds pour le climat des comtés, soutenus par le programme de financement de l'action climatique pilotée localement, financé par la Banque mondiale, avaient créé un canal efficace pour relier les flux financiers nationaux aux flux locaux, a été citée en exemple, mais il a été précisé que les modèles fortement décentralisés pouvaient ne pas être directement transposables dans des contextes nationaux plus centralisés ;

d) L'apprentissage Sud-Sud a été identifié comme une possibilité sous-exploitée en matière de renforcement des capacités. Les échanges entre pays où les difficultés rencontrées et les contextes institutionnels sont similaires sont considérablement plus efficaces que la communication de recommandations génériques globales. Un échange facilité par la Global Capacity Building Coalition entre les banques de développement brésilienne et malaisienne sur le développement de plateformes nationales a été présenté comme un exemple concret de l'intérêt que présentait un apprentissage entre pairs continu et fondé sur la confiance.

39. Pendant le débat de clôture, les intervenants ont identifié plusieurs pistes à explorer pour améliorer l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en vue de l'accès au financement de l'action climatique pour la mise en œuvre de leurs CDN et de leurs PNA :

a) Il est intéressant d'adopter une vision à plus long terme du financement du renforcement des capacités. Les capacités ont davantage de chances de durer au-delà des cycles de projets individuels lorsqu'elles trouvent leurs racines dans des systèmes gérés localement et des canaux communautaires, et les cadres juridiques et financiers concernant l'accès au financement de l'action climatique peuvent jouer un rôle important en ouvrant la voie à de nouveaux acteurs et à des stratégies de renforcement des capacités centrées sur la personne ;

b) Il est possible d'étendre cet appui au renforcement des capacités à l'écosystème privé au niveau infranational, notamment aux microentrepreneurs et aux petites et moyennes entreprises dont les idées sont ancrées dans le contexte local et qui ont besoin d'aide pour élaborer des projets d'investissement climatique bancables, ainsi qu'aux intermédiaires financiers qui ont besoin d'aide pour identifier ces projets et contribuer à les mener jusqu'à la phase de financement ;

c) On pourrait accorder davantage d'attention à la définition et à l'évaluation de l'efficacité des programmes de renforcement des capacités en s'appuyant sur les priorités des bailleurs de fonds et des populations les plus touchées par les changements climatiques, ce qui aiderait à faire en sorte que ces programmes continuent de répondre aux besoins et aux priorités au niveau local.

E. Clôture

40. Dans son allocution de clôture, la Présidente du SBI a rappelé que l'écart entre les ambitions climatiques et le financement de l'action en faveur du climat était avant tout un écart de capacités, et qu'il fallait disposer de moyens institutionnels solides pour passer du stade des plans et stratégies à celui de la mise en œuvre des CDN et des PNA.
